

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2208

Artikel: "Deal": les mauvaises bonnes idées de Fernand Melgar : le cinéaste se trompe sur presque tout : mais sa fureur doit nous inquiéter
Autor: Arsever, Sylvie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Deal»: les mauvaises bonnes idées de Fernand Melgar

Le cinéaste se trompe sur presque tout. Mais sa fureur doit nous inquiéter

Sylvie Arsever - 10 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33297>

(Réd.) Cet article, écrit avant la publication jeudi 7 juin 2018 d'une [lettre ouverte](#) à Fernand Melgar signée par plus de 200 professionnels et étudiants du monde du cinéma et de [la réponse](#) de Melgar le lendemain, n'a pas pour objet les méthodes du cinéaste et n'entend pas porter de jugement éthique à son égard. En revanche, cet article s'inscrit en faux contre l'analyse que fait Melgar du problème de la drogue à Lausanne, et c'est bien ce problème plus général qu'il entend aborder.

Gagné! Une petite semaine après son [coup de gueule](#) largement médiatisé, Fernand Melgar peut se vanter d'avoir amené la Municipalité de Lausanne à résipiscence. Une présence policière ininterrompue sera instaurée dans six zones du centre-ville, dont celle où il habite, avec pour but affiché d'y décourager le trafic de rue. D'autres mesures auront pour ambition d'accentuer la pression sur acheteurs et vendeurs avec l'espoir que la scène ne se reformera pas ailleurs. Ou pas entièrement. Ou pas trop vite.

Rien de tout cela n'est vraiment nouveau. Les plans visant à débarrasser le centre lausannois des *dealers* – ou à rendre ces derniers moins visibles – se suivent et ne réussissent que très

partiellement depuis des années. Il n'en découle pas qu'il s'agisse d'un exercice vain: le *deal* et son impact sur l'espace public, comme l'analysait très pertinemment en 2012 déjà le regretté [Olivier Guéniat](#), constituent désormais le problème explosif susceptible de faire déraiper l'ensemble d'une politique des addictions au reste remarquablement raisonnable.

On pourrait s'en étonner: la [révolution tranquille](#) opérée à la fin du siècle dernier par la Suisse dans le domaine de la gestion des drogues semble étonnamment bien digérée. On prescrit de l'héroïne sans problème dans 21 villes suisses; les locaux d'injection présents dans huit d'entre elles suscitent certes parfois des frictions avec les riverains, mais sans dérapage notoire. L'ouverture toute prochaine de structures de ce type dans le canton de Vaud, résistant historique à la politique des quatre piliers, confirme cette évolution. Alors, si une approche raisonnable des problèmes d'addiction implique de renoncer au rêve d'un monde sans drogues, ne serait-il pas judicieux de renoncer aussi à celui d'un monde sans *dealers*?

Ce n'est bien sûr pas si simple. L'espace public, relevait le célèbre policier, est devenu un enjeu politique central, au

cœur des préoccupations sécuritaires. Et le *deal* de rue est perçu comme une invasion de cet espace. Au point de troubler parfois les esprits.

Questions de couleur

On a accusé Fernand Melgar de racisme. C'est certainement injuste. Il n'en demeure pas moins que la couleur de la peau des *dealers* joue, dans cette affaire, un rôle important. Car, finalement, d'où vient le malaise? Non pas tant de l'existence d'un marché de la cocaïne – personne ou presque n'est assez naïf pour croire qu'il n'en existe pas – mais du fait que ce marché ne prend même pas la peine de se cacher. Il dispute l'espace public aux honnêtes gens. Et toute la colère se déchaîne sur les vendeurs. Qui sont Africains.

De nombreuses études l'ont relevé: il existe une affinité marquée entre le danger imputé à un moment donné à un produit donné et le rapport qu'on peut lui attribuer avec l'étranger. L'opium représentait, dans les Etats-Unis de la fin du 19^e siècle, un péril jaune lié à l'immigration chinoise, la cocaïne et la marijuana seront assimilées aux Noirs, tandis que la première deviendra, dans la France de la Grande guerre, la *drogue des boches*. C'est chargée d'exotisme oriental

que l'héroïne – pourtant produite d'abord par une firme allemande – devient, à partir des années 1960, la drogue à abattre. Le cannabis enfin a perdu un peu de son aura néfaste lorsqu'il s'est transformé, sous la bêche de quelques cultivateurs valaisans et fribourgeois, en produit du terroir.

Le mariage est particulièrement pervers. Non seulement, étrangers visibles, les *dealers* africains violent d'autant plus manifestement la loi, mais les craintes qu'ils suscitent, entre xénophobie et phobie des drogues, s'alimentent et se renforcent mutuellement. Leur pouvoir maléfique enfle jusqu'à faire oublier qu'une fois partis, d'autres les remplaceraient inmanquablement.

Tout à son émotion, Fernand Melgar les soupçonne ainsi de propager le VIH. Et clame son angoisse pour la sécurité de ses enfants, que leur voisinage semble susceptible de transformer comme par magie en toxicomanes endurcis. Comme il l'écrit: «*Pour chaque adolescent mort d'overdose, la Municipalité de Lausanne ne devrait-elle pas être poursuivie pour homicide par négligence?*» Par la force des stéréotypes se trouve ressuscitée une image aussi ancienne que discréditée: tout le problème viendrait de l'offre de drogue, réputée irrésistible, et la responsabilité socio-sanitaire des autorités se résumerait à supprimer cette offre par tous les moyens. Simple. Et faux.

Bien sûr, un malheur peut toujours arriver, il en est arrivé un, terrible, aux anciens voisins de Fernand Melgar qui ont perdu leur fils d'une overdose. Bien sûr la préadolescence et l'adolescence sont des âges vulnérables, qui exigent une protection particulière. Bien sûr enfin, s'il n'y avait pas du tout de cocaïne sur le marché, personne ne risquerait de devenir dépendant de la cocaïne. Le malheur, c'est que ce «*si*» est de ceux avec lesquels on met Paris – ou Lausanne – en bouteille, mais qui ne permettent certainement pas une politique sérieuse.

Le pilier répressif en question

Un demi-siècle passé à tenter en vain, au niveau mondial, d'annihiler l'offre de drogue a produit, pour le dire en forme de litote, des résultats plus que modestes. C'est d'ailleurs, comme le développait le même Olivier Guéniat dans un autre [article](#), largement en conséquence de ces efforts qu'il existe désormais de prospères filières de cocaïne en provenance d'Afrique de l'Ouest. Les mesures annoncées permettront peut-être d'exclure le trafic de drogue des zones visées pendant un laps de temps défini. Mais pas de le supprimer durablement, même, restons modestes, sur l'ensemble du territoire lausannois. Du point de vue de la régulation de ce trafic, elles ont tout de l'emplâtre sur une jambe de bois.

Du point de vue de la pacification (temporaire) de l'espace public, elles ont un sens et d'autres villes suisses semblent avoir réussi, dans des contextes différents et avec des méthodes diversifiées, à éviter durablement la formation de scènes du *deal* dans leur centre. Reste la question du coût de ces politiques, notamment en termes de dangerosité des produits vendus – puisqu'il est acquis qu'elles n'en font pas diminuer la quantité.

Dans le [premier article](#) cité, Olivier Guéniat plaide pour une refonte de la politique de répression des drogues. Accès régulé au cannabis pour les consommateurs majeurs avec encadrement non répressif des mineurs – on y viendra presque certainement – et, pour la cocaïne, combinaison d'une prise en charge médicale pour les consommateurs les plus *accros*, d'une éventuelle distribution contrôlée et d'une répression accrue visant le trafic résiduel sur la voie publique.

Le second chapitre – celui qui concerne la *coke* – est bien sûr le plus délicat. Conscient des réticences d'une grande majorité du corps médical face à une prescription de cocaïne comparable à celle pratiquée pour les opiacés, le criminologue s'interrogeait sur une possible substitution par l'héroïne. Sans rien affirmer d'autre toutefois qu'une préoccupation et la conscience d'une urgence: le modèle actuel – et notamment la place toujours concédée au pilier

répressif – est en crise. Il faut donc le repenser.

Le psychodrame lausannois confirme cette urgence. Parce que c'est bien, à terme, l'ensemble de la politique

suisse des addictions qui pourrait se trouver menacée. Et parce que, si les individus ne sauraient être tous suspectés de racisme, le climat dans lequel aura enflé la controverse est, lui, clairement raciste, porteur qu'on le veuille ou non

d'une légitimation des contrôles au faciès, de mesures musclées visant une partie bien définie de la population et, comme on en discerne déjà, hélas, quelques exemples, de bavures.

Le fédéralisme, cache-sexe des bâtisseurs depuis 40 ans

L'initiative contre le mitage constitue une opportunité pour renforcer la protection des terres agricoles à l'échelle fédérale

René Longet - 05 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33279>

Le Conseil national débat de l'[initiative contre le mitage](#) du territoire au cours de la présente session parlementaire ([DP 2141](#)). Déposée en 2016 par les Jeunes Verts, elle met en lumière la véritable cause des lacunes dans la mise en œuvre des beaux principes de la législation sur l'aménagement du territoire ([LAT](#)): le manque de fermeté et de volonté politique des cantons et des communes chargés de l'application de cette législation.

L'idée originelle consistant à attribuer de fortes compétences à la Confédération se révèle aujourd'hui pertinente. Elle a d'ailleurs fait ses preuves en matière de gestion de l'eau, de la forêt ou encore de l'environnement. Mais il a fallu 50 ans de gaspillage de sol pour en faire la démonstration.

Car à la fin des années 70, après de fortes tensions entre

tenants d'une conception très individualiste du droit de propriété et partisans d'une gestion du territoire intégrant l'intérêt collectif, c'est une LAT très accommodante qui est enfin adoptée. Elle fixe au moins les règles d'attribution du sol aux différentes fonctions, agricoles, industrielles, d'habitat, d'infrastructures et de loisirs.

Des principes qui n'empêchent pas le grignotage du sol

Pourtant, le galvaudage du sol se poursuit. La réduction des zones à bâtir surdimensionnées n'est toujours pas terminée et, malgré l'objectif clairement exprimé de promouvoir l'habitat groupé ([art. 1](#)), la dispersion pavillonnaire continue de progresser. Ce dernier quart de siècle, les surfaces consacrées à l'habitat et aux infrastructures ont progressé plus rapidement que

la croissance de la population. Certes, l'évolution aurait été probablement pire encore sans cette législation. Mais cette dernière n'a pas permis de concrétiser les objectifs insuffisamment contraignants qu'on lui avait assignés.

On comprend les motifs des Jeunes Verts. Leur initiative veut conditionner la création de nouvelles zones à bâtir au retour d'une superficie équivalente en zone agricole. Il s'agit donc de geler les zones à bâtir et, précise le texte de l'initiative, de promouvoir en échange la densification des zones à bâtir existantes. Une densification qui, à l'évidence, ne pourra pas se poursuivre indéfiniment.

La faiblesse de l'initiative et l'occasion manquée des autorités

Dans son [Message](#) aux Chambres, le Conseil fédéral